



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 25.042

### DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

#### LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD, VICE PRÉSIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

ARRETE TEMPORAIRE  
Suivi par : V. REINO DA SILVA

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,  
Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

OBJET : REGLEMENTATION  
DU STATIONNEMENT

Vu l'arrêté municipal n° 2024.65 du 30 septembre 2025, portant délégation de fonctions à Monsieur Laurent BOUMENDIL, Conseiller municipal,

**PARVIS DE L'EUROPE  
PARKING MUNICIPAL  
AVENUE CHARLES DE GAULLE**

Vu la demande en date du 27 mars 2025 par la société **URBAN TP** domiciliée au 2 quai Aulagnier 92600 ASNIERES sur SEINE,

Considérant que pour effectuer des travaux dans le cadre de l'aménagement du Cœur de Ville, il importe dans un but de sécurité publique de régler le stationnement sur le PARVIS DE L'EUROPE et LE PARKING MUNICIPAL AVENUE CHARLES DE GAULLE à LA CELLE SAINT-CLOUD.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : A compter du lundi 7 avril 2025 jusqu'au mercredi 31 décembre 2025, l'accès des véhicules sera interdit sur le parvis de l'Europe et le parking municipal situé à l'angle des avenues Charles de Gaulle et de la Drionne.

**ARTICLE 2** : Des panneaux réglementaires de signalisation matérialiseront ces dispositions. Ils seront apposés par les soins des services techniques municipaux.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de sa publication.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Maire,  
Madame la Directrice Générale des Services,  
Le Commissariat de Police de Versailles,  
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



La Celle Saint-Cloud, le  
Pour le Maire,

31 MARS 2025

Laurent BOUMENDIL  
Conseiller municipal